

- Sommaire



Je suis chef d'entreprise et je dois mettre en place une couverture complémentaire santé pour mes salariés :

- Pourquoi ?
- Quand ?
- Pour qui ?
- Quoi ?
- Comment ?

•Sommaire



I/ Pourquoi mettre en place une couverture complémentaire santé collective en entreprise ?

II/ Quand mettre en place la couverture complémentaire santé en entreprise ?

III/ Qui doit bénéficier de la couverture complémentaire santé ?

Définition des catégories de salariés

Le mandataire social

Les ayants droit

Les anciens salariés (portabilité et maintien « article 4 loi Evin »)

Les dispenses d'adhésion, cas possibles et justificatifs

IV/ Quelles sont les obligations du chef d'entreprise ?

Minima et maxima panier de soins et contrats responsables

Conséquences du non respect des planchers et plafonds responsables

Les précautions en cas d'offre avec garanties socle, options ou surcomplémentaires

Le niveau de financement de la couverture par l'employeur

VI/ Comment mettre en place une complémentaire santé en entreprise ?

Le formalisme de mise en place, décision unilatérale et principales clauses

Cadre social et fiscal à respecter

Check list des points à vérifier

- Quiz



Quelles sont les entreprises concernées par la mise en place de la complémentaire santé ?

À quelle échéance une complémentaire santé doit-elle être proposée aux salariés ?

Le Chef d'entreprise doit-il financer en totalité la couverture santé de ses salariés ?

Les salariés sont-ils libres d'adhérer ou non à la complémentaire santé de leur entreprise ?

L'entreprise peut-elle librement choisir l'organisme assureur et les garanties ?



CHECK LIST des points à respecter

- Rédiger une décision unilatérale
- Informer le Comité d'entreprise ou à défaut les délégués du personnel
- Informer les salariés pour leur laisser le temps de résilier leur couverture individuelle
- Conserver la preuve de la remise de la décision unilatérale à chaque salarié
- Conserver la preuve de la remise de la notice d'information à chaque salarié
- vérifier la définition des catégories de salariés et la couverture de l'ensemble du personnel
- Conserver les écrits de refus d'adhésion des salariés et leurs justificatifs de dispense....(conserver également les justificatifs de dispense des ayants droit si leur affiliation est obligatoire)
- En cas de couverture du mandataire social, garder à disposition le PV de l'AG ou du CA lui permettant d'adhérer à la couverture au même titre que les autres salariés
- Vérifier que les garanties respectent le panier de soins minimum prévu par la loi (ou par l'accord de branche)
- Vérifier que les garanties respectent les plafonds prévus pour les contrats responsables
- Vérifier que la participation de l'employeur à la couverture santé soit d'au moins 50 % de la cotisation afférente au salarié
- Vérifier que les limites fiscales et sociales soient respectées

Conseil :



**Choisir le bon conseiller pour vous accompagner
dans la mise en place de la couverture complémentaire santé de vos salariés**